AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1587
FR0000121147-FS0780

18 septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORVIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 septembre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré, avoir franchi indirectement en hausse, le 15 septembre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société FORVIA et détenir, indirectement 10 294 693 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 5,22% du capital et 4,44% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions FORVIA hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour la déclarante (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 408 798 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 048 798 actions FORVIA résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 1 980 000 actions FORVIA résultant de la détention de 3 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 19 septembre 2025 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 12,00 € et 28,00 € ; et,

- 380 000 actions FORVIA résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 septembre 2025, à un prix unitaire de 8,50 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 239 551 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 238 641 actions FORVIA résultant de la détention de 47 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 2 avril 2029 et le 17 avril 2034 ; et,

- 910 actions FORVIA résultant de la détention de 18 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 24 novembre 2025 et le 17 septembre 2035, à des prix compris entre 2,46€ et 5,61€.

[1] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 231 826 856 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.